

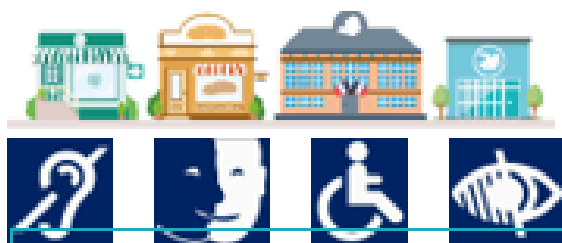
# MARTIGUES

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

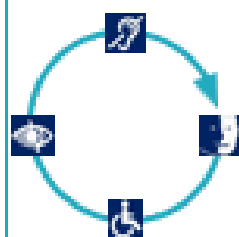
POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE  
MARTIGUES LA CÔTE BLEUE



Martigues en Provence  
OFFICE DE TOURISME ET DES LOISIRS



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue au point d'information touristique Martigues La Côte Bleue**

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil

aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation

pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui  non

→ Le personnel connaît le matériel

oui  non



Contact : [caroline.otmartigues@gmail.com](mailto:caroline.otmartigues@gmail.com) / [a.moulin@splte-martigues.fr](mailto:a.moulin@splte-martigues.fr)



## Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 7 5 1 3 3 8 9 7 1 0 0 0 1 1

Adresse : Avenue Olivier Griscelli - La Couronne - 13500 Martigues



# PRÉSENTATION DU POINT D'INFORMATION MARTIGUES LA CÔTE BLEUE

Le point d'information est un lieu où les personnes peuvent aller pour avoir des informations sur la ville.

Les personnes qui travaillent là-bas aident les visiteurs.

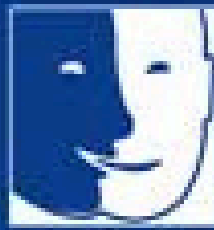
Elles donnent des idées de choses à voir et à faire, comme :

- se promener au bord de l'eau
- visiter des musées
- découvrir les fêtes et les marchés

On peut aussi y trouver :

- des cartes de la ville
- des brochures avec des photos et des explications
- des conseils pour manger ou se loger
- des produits souvenirs à acheter

Le point d'information est un endroit pour poser des questions et être aidé pendant son séjour.



# ACCESSIBILITÉ

## Accès au bâtiment

- L'entrée principale est de **plain-pied avec porte manuelle** (besoin d'aide pour ouvrir)
- Les passages sont **larges (au moins 80 à 90 cm)** pour circuler facilement
- Il y a **des parkings adaptés à proximité**
- Des transports en commun sont accessibles près du site

## Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

- Circulation **facile sans marche à l'intérieur**
- **Comptoir d'accueil adapté** (hauteur accessible)
- Documents et présentoirs à hauteur adaptée

## Accessibilité pour les personnes malentendantes

- Personnel formé pour communiquer efficacement

## Accessibilité pour les personnes malvoyantes

- Documents avec **écriture en gros caractères**
- Site internet partiellement accessible (encore perfectible)

## Accessibilité pour les personnes avec handicap mental

- Signalétique avec pictogrammes pour mieux se repérer
- Documents simplifiés avec plans faciles à comprendre
- Accueil personnalisé selon les besoins de la personne

## Accueil et accompagnement

- Le personnel est formé et sensibilisé au handicap
- Une aide humaine est possible sur place

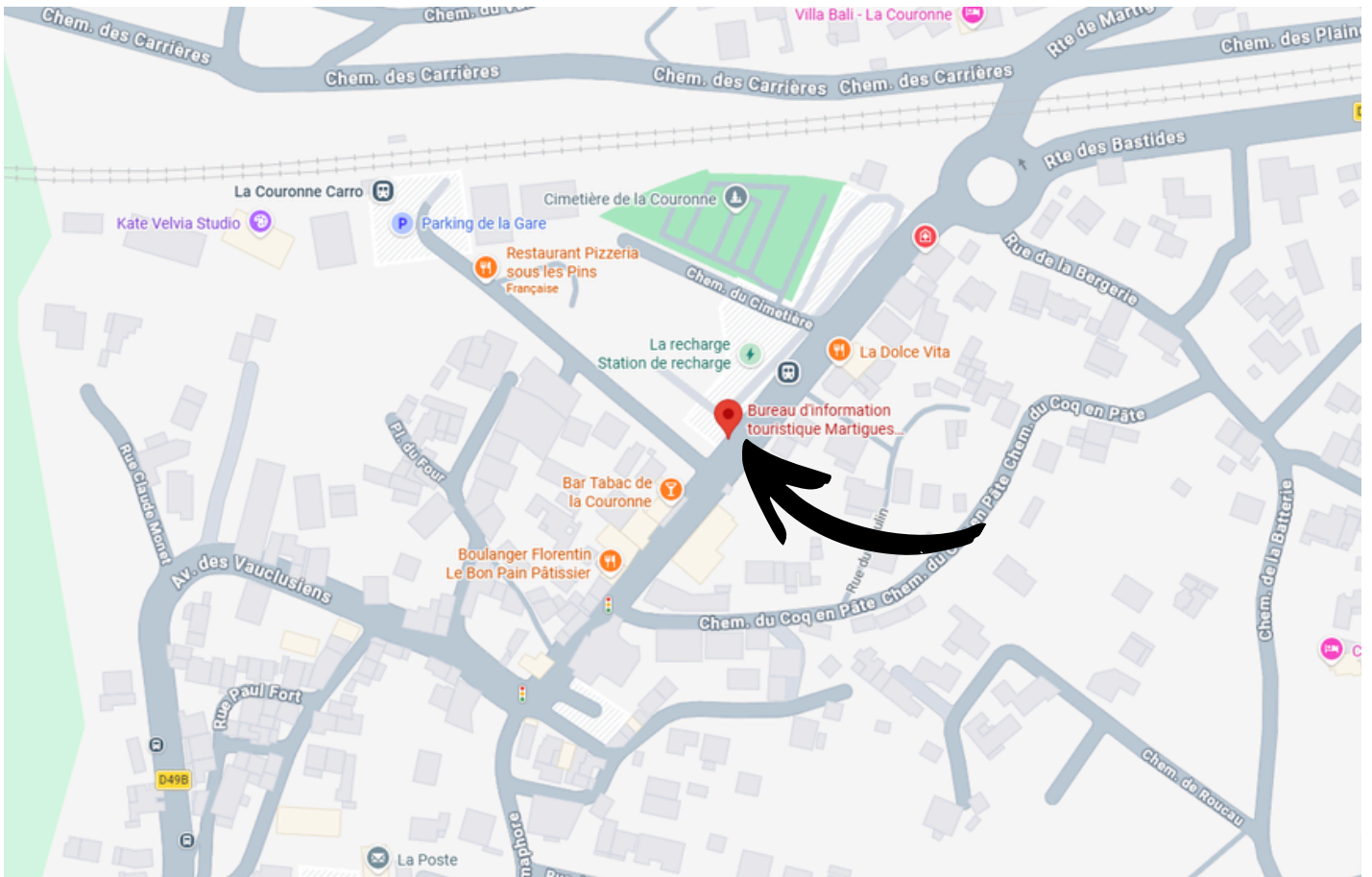




Le bureau d'information se situe dans le centre du village de la Couronne (commune de Martigues).

Le bureau d'information se situe sur le parking du marché.

Il est géré par l'Office de Tourisme de Martigues.



**Venir au point d'information en voiture**



**Coordonnées GPS :**

- Latitude : 43.33916404949073
- Longitude : 5.053341224084911

**P Parkings gratuits à proximité :**

- Parking du marché
- Parking de la gare



**Stationnement PMR**

- 2 places : parking du marché

## Venir au point d'information en bus



### Prendre la ligne de bus 30



#### Arrêts proches :

- Arrêt "La Couronne" : à 30 m



Horaires et lignes : [www.lametropolemobilite.fr](http://www.lametropolemobilite.fr)

## Venir au point d'information en train



- Arrêt « La Couronne-Carro »
- À 200 m du point d'information

Vélo




- Parking vélo à 20m du point d'information

Taxi



- Centrale Taxi Martigues Provence

 04 48 06 06 13



# HORAIRES D'OUVERTURE

## *Avril et juin*

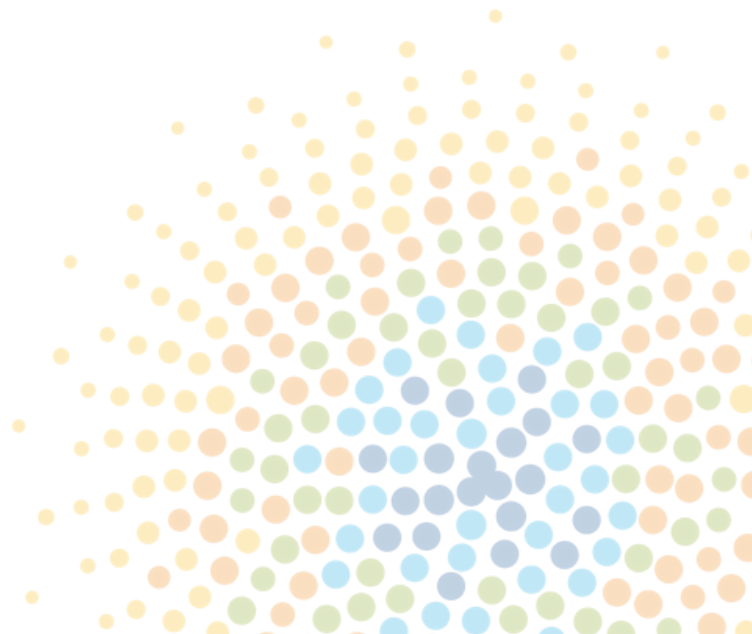
**Mercredi au samedi**

9h - 13h30

## *Mai, Juillet et août*

**Lundi au dimanche**

9h - 13h30





# LE HALL D'ACCUEIL

## Espace documentation



pour prendre connaissance des documents sur Martigues

## Boutique



pour acheter un souvenir, un produit fabriqué à Martigues (huile d'olive, miel, vin...)



# LE PERSONNEL D'ACCUEIL

## Un engagement pour un accueil de qualité

L'Office de Tourisme s'engage à offrir un accueil de qualité à tous les visiteurs. Pour cela, il sensibilise et forme régulièrement son équipe.

Deux agents d'accueil ont suivi une formation spécifique pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et mental). Grâce à cette formation, ils sont capables de comprendre les besoins de chacun et d'adapter leur communication ainsi que leur accompagnement.

Suite à cette formation, des procédures ont été mises en place et partagées avec l'ensemble du personnel, y compris les nouveaux arrivants et les saisonniers.

Ces fiches pratiques expliquent clairement :

- comment accompagner et communiquer selon chaque type de handicap
- les bons comportements à adopter pour assurer un accueil respectueux, efficace et bienveillant.

Ce dispositif permet de garantir la transmission des bonnes pratiques et d'assurer une qualité d'accueil constante pour tous les visiteurs, quelle que soit la personne présente à l'accueil.



# L'INFORMATION

## Guide « Recensement de l'offre accessible Martigues Côte Bleue »

Ce guide réalisé par nos soins a été pensé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental. Notre objectif est d'apporter le plus d'informations touristiques afin de faciliter au mieux la préparation de votre visite. Les sites accessibles ou ayant obtenu le label Tourisme & Handicap sont mentionnés ainsi que leurs équipements.

## Aide à la visite en facile à comprendre Martigues – Côte Bleue

Ce guide réalisé par nos soins a été pensé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental. Vous pourrez découvrir la ville de Martigues de manière plus facile.

## Aide à la visite en gros caractère Martigues

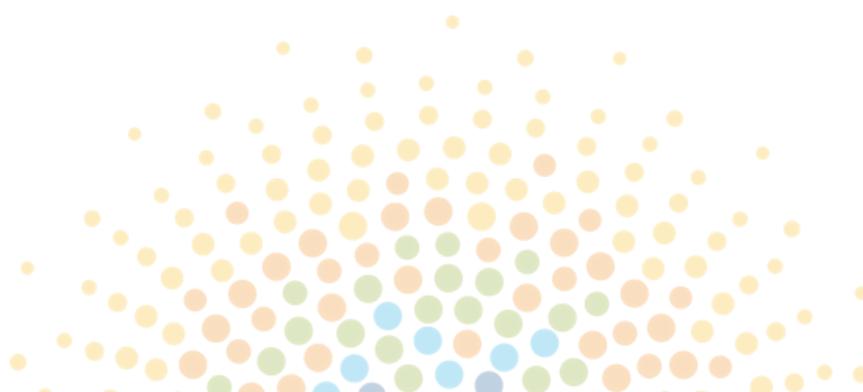
Ce guide réalisé par nos soins a été pensé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap visuel. Les points touristiques y figurent en gros caractères.

**Ces documents sont disponibles sur simple demande à l'accueil ou consultable sur notre site internet.**

## *Une page dédiée sur notre site internet*

<https://www.martigues-tourisme.com/tourisme-et-handicap.html>

Recherche sur notre site internet facilitée avec présélections thématiques :



**VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Arrêté du 08/12/2014 modifié par Arrêté du 28/04/2018

**Nom :** POINT INFO TOURISME

**Adresse :** 7 rue Olivier Griscelli – La Couronne 13 500 MARTIGUES

**Type :** W (Bureau)    **Catégorie :** 5ème

**Propriétaire :** Ville de Martigues

**Exploitant :** Ville de Martigues

<p><b>Fonctionnement de l'établissement :</b></p>	<p>Le point info tourisme est ouvert d'avril à septembre selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En juillet et en août : tous les jours de 9h00 à 13h30.</li> <li>- D'avril à juin et en septembre : du mercredi au samedi, de 9h00 à 13h30.</li> </ul> <p>Les horaires d'ouverture sont consultables sur internet. En dehors des horaires d'ouverture, les rideaux roulants sont abaissés. Le public a uniquement accès à l'espace situé devant la banque d'accueil. Pendant les périodes d'ouverture, un agent communal est présent afin de renseigner les visiteurs et de leur remettre les prospectus en fonction des demandes.</p>
<p><b>Signalétique :</b></p>	<p>Nom du bâtiment :</p> <p>La signalétique est conforme en terme de taille et de contraste.</p> 

**Accès à l'établissement :**

*Largeur porte, contraste, type de poignée, interphone, bande visuelle sur vitrage :*

Rampe d'accès pour les utilisateurs de fauteuil roulant :

Sans objet : la pente de la voirie est inférieure à 6 %.

Seuil de porte avec ressaut < 2cm : Le seuil est conforme.

Largeur des portes : La porte d'accès a une largeur de 100 cm.

Il faut 90 cm minimum.

Poignée de porte contrastée : Oui

Bande visuelle sur menuiserie vitrée toute hauteur : Sans objet , le renfort de la porte, à mi-hauteur, marque la présence de la porte.

Visiophone : Sans objet.




**Accueil du public :**

*Banque d'accueil (BIM, éclairage  $\geq 200$  lux, dimensions tablette, mobilier,...)*

La banque d'accueil est conforme à la réglementation. Pour les utilisateurs de fauteuil roulant, elle offre un appui en débord de 0,30 m, à une hauteur dégagée de 0,70 m, sur une longueur de 1,50 m.



<b>Circulations intérieures horizontales :</b>	<i>Largeur, sas, zone de retournement, zone d'usage, éclairage intérieur 100 lux, ...</i> Les locaux sont conçus en simple rez-de-chaussée et de plain-pied, sans aucune différence de niveau. La circulation horizontale respecte les exigences réglementaires en matière de largeur de passages, de zones d'usage et de zones de retournement (cf. plan joint au dossier). »
<b>Circulations intérieures verticales :</b>	<i>Ascenseur, escaliers (main courante, nez de marche, contremarche, BAV), Éclairage escalier intérieur : 150 lux</i> Ascenseur : Sans objet, l'établissement est en simple rez-de-chaussée, de plain-pied, il n'y a pas d'escalier dans l'espace accessible au public.
<b>Revêtement sol, murs, plafond :</b>	<i>Couleurs des revêtements, contraste des obstacles, tapis de sol</i> Les couleurs des revêtements de sol, murs et plafonds sont suffisamment contrastées.
<b>Portes, portiques et sas :</b>	<i>Dimensions, Contraste, poignée, signalétique ;</i> Sans objet.
<b>Équipements et dispositifs de Commande :</b>	<i>Hauteur, contraste :</i> Tous les équipements et dispositifs de commande sont à la responsabilité du personnel de l'association. Par conséquent, il n'y a pas de mesure particulière à prendre en compte.
<b>Sanitaires :</b>	Sans objet. Les sanitaires existants sont à l'usage exclusif du personnel. Ils ne sont pas soumis à la réglementation sur l'accessibilité car ils entrent dans le cadre du code du travail.
<b>Éclairage :</b>	<i>Valeur éclairage : 100 lux dans les circulations, 150 lux dans les escaliers</i> Les valeurs d'éclairage demandées par la réglementation sont respectées.
<b>Dispositions diverses</b>	<i>Création d'un Espace d'Attente Sécurisé conformément à la réglementation (utilisation de l'ascenseur interdite en cas d'incendie)</i> Sans objet pour un établissement en simple rez-de-chaussée.
<b>Autres prestations hors bâtiment :</b>	
<b>Stationnement automobile :</b>	<i>Place de stationnement (pente, dimensions) .</i> Des places de stationnement réservées existent sur la place du marché. Depuis ces places, le cheminement pour accéder au bâtiment est conforme à la réglementation : largeur, pente, couche de roulement, ressaut maximum (voir plan de situation ci-joint). 

## Attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans un agenda d'accessibilité programmé (AdAP) approuvé d'un ERP de 5ème catégorie

Je soussigné, Gaby CHARROUX, Maire de Martigues  
Hôtel de ville - Avenue Louis Sammut – 13 500 Martigues  
N°SIRET : 21130056100019

Représentant la Ville de Martigues, propriétaire de l'Établissement Recevant du Public :

Dénommé : **POINT INFO TOURISME**

Situé : 7 rue Olivier Griscelli – La Couronne 13 500 MARTIGUES

Section cadastrale : PM 037

Type d'établissement : **W (Bureaux)**

Catégorie : **5ème catégorie**

Atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond, à ce jour, aux règles d'accessibilité en vigueur. Les travaux ont fait l'objet de l'autorisation de travaux AT 13056 14 0341.

Afin de justifier la réalisation des travaux et/ou actions de mise en accessibilité, sont joints à cette attestation, des photos et des plans.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

- Le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public ;
- L'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Attestation établie le : *23/06/2026*

Le Maire

  
Gaby CHARROUX



**POINT INFO TOURISME**

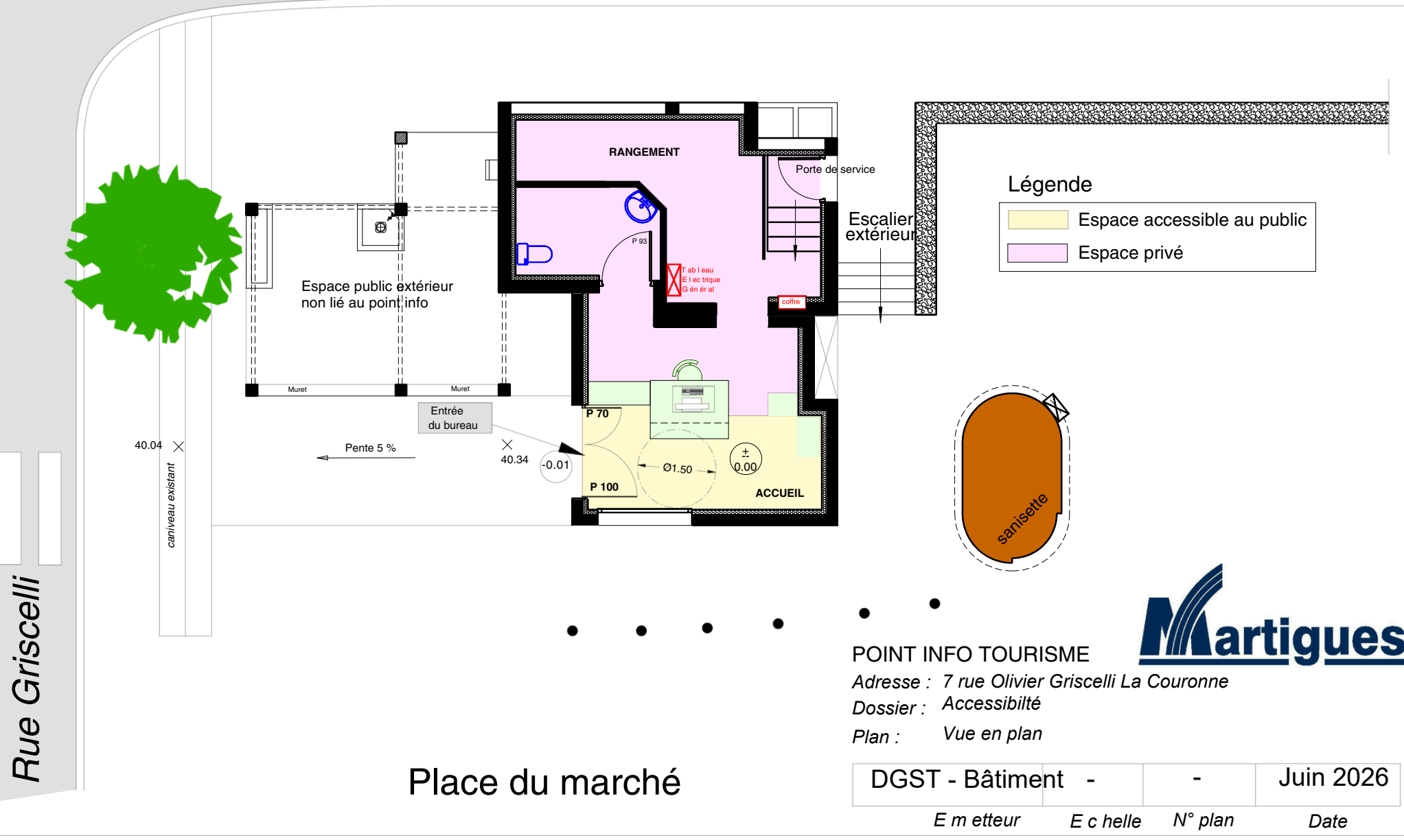
Adresse : 7 rue Olivier Griscelli La Couronne

Dossier : Accessibilité

Plan : Plan de situation

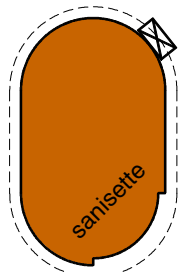
DGST - Bâtiment	-	-	Juin 2026
Emetteur	Echelle	N° plan	Date

# Avenue de la gare



### Légende

- Espace accessible au public
- Espace privé



**POINT INFO TOURISME**  
 Adresse : 7 rue Olivier Griscelli La Couronne  
 Dossier : Accessibilité  
 Plan : Vue en plan

DGST - Bâtiment	-	-	Juin 2026
<i>E m etteur</i>	<i>E c helle</i>	<i>N° plan</i>	<i>Date</i>

Place du marché

Rue Griscelli

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



### 2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :  
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

## Entretien et maintenance des équipements

Tous les équipements du bureau d'information Martigues Côte Bleue sont maintenus par le service des ateliers municipaux de la ville de Martigues (propriétaire du bâtiment).

- **Groom :**

Visite annuelle avant ouverture et à la demande si besoin.